



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

2 octobre 2018

Comité d'interprétation des normes

Nouvel examen public – du 2 octobre au 2 novembre 2018

Voici une liste de questions soumises par les exploitants au sujet de la Norme biologique canadienne.

- Pour être vendues comme viande biologique pour la consommation ou la préparation à la fin de leurs activités de ponte, les poules pondeuses doivent-elles soumettre aux exigences de 6.13.1 h) qui requiert que les poulets à griller aient un accès quotidien aux aires extérieures dès l'âge de 25 jours?
- Est-ce que la cire d'abeille peut être certifiée biologique?
- Quelles sont les formes de L-lysine qui sont permises?

Les réponses proposées sont affichées sur le [site Web de la FBC](#) et soumises à l'examen public pour une période de 30 jours. Tous les commentaires doivent être envoyés au courriel OPR.RPB@inspection.gc.ca d'ici le 2 novembre 2018.

RAPPEL - Examen public – du 5 septembre au 5 octobre 2018

Voici une liste de questions soumises par les exploitants au sujet de la Norme biologique canadienne.

- Quelle est la définition d'une unité de production dans les entreprises agricoles? Est-ce que chaque champ ou chaque serre, chaque étable constitue une unité de production ou bien est-elle composée de tous les champs, serres et bâtiments pour animaux administrés par l'entreprise?
- Quelle est la définition de "semences non traitées" qui s'applique à 5.3 (CAN/CGSB 32.310)? Peut-on utiliser des agents de blanchiment pour les semences?
- Est-ce que les aliments génétiquement modifiés sont permis dans la ration de 20% de nourriture non biologique permise lors de la première conversion d'un troupeau laitier complet (6.3.1 a))?
- S'il n'y a aucune indication sous 'Origine et utilisation' dans les tableaux des LSP, est-ce que cela signifie que cette substance peut être utilisée sous toutes ses formes? Dans les versions précédentes des LSP, il y avait des restrictions relatives à la nature synthétique ou non synthétique de l'acide ascorbique et c'est cela qui motive notre question.

Les réponses proposées sont affichées sur le [site Web de la FBC](#) et soumises à l'examen public pour une période de 30 jours. Tous les commentaires doivent être envoyés au courriel OPR.RPB@inspection.gc.ca d'ici le 5 octobre 2018.

C'est le temps des mises en nominations pour le Comité d'interprétation des normes!

Date limite : le 9 novembre 2018

En collaboration avec la Fédération biologique du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a établi un plan de gestion permanent pour assurer le maintien des Normes nationales sur l'agriculture biologique. Le [Comité d'interprétation des normes \(CIN\)](#) constitue un élément important de ce plan.

Depuis sa première rencontre tenue les 8 et 9 décembre 2009, le CIN a répondu à plus de 440 questions émises par le secteur; les réponses finales sont archivées sur le [site Web de la FBC](#).

Suivant le [Cadre de référence du CIN](#), le mandat de deux membres du CIN (Rochelle Eisen et Amy Kremen) prendra fin en décembre 2018.

Vous êtes invité à mettre en nomination deux candidats pour combler les positions vacantes. Pour être éligibles, les candidats doivent être des experts de l'industrie dans divers secteurs de l'agriculture biologique, incluant :

- La production végétale;
- La production d'animaux d'élevage;
- La préparation d'aliments (producteurs d'aliments)
- L'importation, la distribution et la vente au détail;
- La certification et l'inspection;
- La vérification (inspecteurs).

Les [autres membres](#) élus du Comité d'interprétation des normes sont François Handfield, François Labelle, Kelly Monaghan, Rob Wallbridge, Gavin Wright.

Nous acceptons les candidatures jusqu'au 9 novembre 2018.

Les mises en candidature pour le CIN doivent être acheminées à la FBC à info@organicfederation.ca